

Fiche 16 :
L'INSERTION DE L'ÉCONOMIE
FRANÇAISE DANS L'UNION
EUROPÉENNE

Deux raisons principales ont motivé les créateurs de l'Union européenne après 1945 :
- une raison politique : assurer la paix en Europe et dans le monde ;
- une raison économique : créer un grand marché unique où circulent librement les hommes et les marchandises pour former une économie européenne capable de rivaliser avec les grandes puissances économiques mondiales.

1. Comment s'est effectuée la construction de l'Union européenne ?

a) Les grandes étapes de la construction européenne

En 1957, le *traité de Rome* institue la CEE (Communauté Économique Européenne) qui comprend six pays : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg. L'objectif principal est la création d'un grand marché commun où circulent librement les hommes, les marchandises et les capitaux.

En 1992, le *traité de Maastricht* institue l'*Union Économique et Monétaire* dont le point clé est la création d'une monnaie unique : l'*Euro*. La CEE devient l'UEM. Au 1er janvier 2002, la monnaie unique est mise en place. Entre temps, d'autres pays sont entrés dans l'Union qui compte aujourd'hui *25 pays membres* : aux 6 pays fondateurs se sont ajoutés successivement la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark (1973), la Grèce (1981), l'Espagne et le Portugal (1986), l'Autriche, la Suède et la Finlande (1995), enfin l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, Malte et Chypre (2004).

b) Les principes de base : trois libertés fondamentales

- la *libre circulation des marchandises* : suppression des droits de douane, des obstacles non tarifaires, suppression de toutes les entraves à la libre concurrence.
- la *libre circulation des hommes* : liberté de circuler d'un pays à l'autre sans contrôle aux frontières, de s'installer et de travailler dans le pays de son choix.
- la *libre circulation des capitaux* : libre circulation des fonds entre les différentes places financières de l'Union, liberté de transférer son épargne sur des comptes bancaires dans n'importe quel État membre.

c) Les institutions de l'Union européenne

Le *Conseil européen* réunit les chefs d'État membres. C'est l'organe essentiel où se prennent les grandes décisions qui engagent l'avenir de l'union européenne. Chaque État en assure la présidence pour six mois.

La *Commission de Bruxelles* est l'organe exécutif et de proposition, chargée d'appliquer les décisions prises lors des sommets ou des conseils des ministres.

Le *Parlement de Strasbourg* vote le budget, contrôle le travail de la Commission, émet des avis et des propositions.

La *Cour de justice de Luxembourg* traite les litiges entre pays européens et applique le droit communautaire.

2. Quelles sont les principales dispositions de l'union européenne ?

a) La politique agricole commune (la PAC)

ses objectifs :

- favoriser le développement des échanges agricoles
- assurer un certain niveau de vie aux agriculteurs européens et des prix raisonnables aux consommateurs européens.

ses principes :

- fixer des prix communs pour les différentes productions agricoles
- instituer la *préférence communautaire* : les produits de l'union doivent avoir la préférence sur les produits importés hors État membre.

b) La politique monétaire

Pour pouvoir adopter la monnaie unique, les États sont appelés à remplir certaines conditions appelées les *critères de convergence* dont les principaux sont :

- le déficit budgétaire ne doit pas dépasser 3 % du PIB,
- le taux d'inflation ne doit pas dépasser de plus de 1,5 % la moyenne des trois États ayant les taux les plus bas,
- la dette publique ne doit pas dépasser 60 % du PIB.

Au 1er janvier 2002, 12 pays sur 15 de l'Union européenne ont adopté l'Euro (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal).

c) Les autres politiques

D'autres politiques ont été mises en oeuvre sans pour autant constituer de réels succès à ce jour.

- une politique industrielle et technologique avec notamment Ariane Espace et Airbus.
- une politique des transports avec la réalisation de liaisons autoroutières et des lignes TGV européennes.

D'autres politiques sont en projet ou en cours : politique de sécurité (lutte contre le terrorisme et l'immigration clandestine, lutte contre la criminalité), politique sociale (harmonisation des législations du travail et une protection sociale à l'échelle européenne), politique culturelle (développement des langues étrangères, harmonisation des programmes scolaires, reconnaissance mutuelle des diplômes), politique de défense (armée européenne).

3. Quelles sont les forces et les faiblesses des dispositions de l'Union ?

a) Les forces

Les 25 pays de l'Union européenne qui rassemblent près de 450 millions d'habitants pour une production atteignant 10 000 milliards de dollars, représentent la deuxième puissance économique mondiale juste derrière les États-Unis. La monnaie unique contribue à accélérer le développement économique et à élever le niveau de vie des européens.

b) Les faiblesses

Elles portent principalement sur :

- la difficulté à maîtriser le chômage et les déficits publics, encore importants dans certains pays de la communauté ;
- le vieillissement de la population des pays européens a des conséquences notamment sur le budget social ;
- les divergences des politiques économiques entre les États membres notamment en matière de politique agricole ;
- la difficulté à parler d'une même voix sur les grands dossiers internationaux et à s'imposer comme grande puissance politique face à la domination des États-Unis.